
Date de Convocation

16/09/2024

Date d’Affichage

19/09/2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 17

Présents 12

Votants 15

OBJET :

**Demande de
subventions au
Département au titre du
produit de répartition
des amendes de police**

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Gilles RONSE, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département du Nord, via le dispositif de répartition du produit des amendes de police, accompagne financièrement les communes pour des travaux améliorant la circulation routière, à savoir : étude et mise en œuvre de plans de circulation, création de parcs de stationnement, installation et développement de signaux lumineux et travaux de sécurité routière ; réalisation, aménagement, rénovation et sécurisation d’itinéraires piétons.

Il rappelle que le conseil municipal a entériné en interne un projet de sécurisation de l’entrée d’agglomération rue Jean Jaurès, sur la départementale 128 au lieu-dit Zéqueil. L’objectif de la commune est de casser la vitesse à cette entrée de bourg grâce à la mise en place d’une écluse et d’assurer la sécurisation des piétons traversant la voirie pour rejoindre le chemin rural dit de la Planche du Berger, inscrit aux itinéraires de randonnées, par la mise en place d’un passage piéton ainsi que d’un trottoir.

Notre maîtrise d’œuvre a estimé les travaux globaux, incluant la création d’un trottoir, la création d’un aménagement de sécurité et le passage piéton, à 41 180 € HT.

Sur ce montant global, le Département du Nord pourrait nous accompagner au titre de la répartition du produit des amendes de police à hauteur d’une subvention maximale de 22 911 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l’unanimité :

- de demander une subvention de 22 911 € au titre de la répartition du produit des amendes de police
- d’adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	
Aménagement d'un trottoir, des abords et sécurisation de l'entrée de la rue Jean Jaurès (RD128)	41 180,00 €
Total des dépenses HT	41 180,00 €
Recettes	
Département – Amendes de police (55,64 %)	22 911,00 €
<i>Département – AAT (9,36 %)</i>	<i>3 855,00 €</i>
Autofinancement (35 %)	14 414,00 €
Total des recettes	41 180,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention et à signer toute convention ou documents afférents à ce dossier avec le Département.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 24 septembre 2024,
Le Maire d'Ennevelin,
Michel DUPONT



Secrétaire de séance

Aurore PENNORS